

## COMMUNE DE CONCORET

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### **SUR LE PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, SUR LE PROJET D'ÉTUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES ET SUR LE PROJET DE RÉVISION DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE CONCORET**

Par arrêté N°AG-2026-3 en date du 15 janvier 2026, le Maire de la Commune de CONCORET a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), sur le projet d'étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales et sur le projet de révision de zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune.

**Cette enquête publique, d'une durée de 30 jours, se déroulera :**

**Du lundi 09 février 2026 à 9 h 00 jusqu'au mardi 10 mars 2026 à 17 h 00**

A cet effet, par décision en date du 24 décembre 2025, le Tribunal administratif de Rennes a désigné Monsieur Gérard PELHÂTE, Commissaire Enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à disposition du public à la Mairie de CONCORET. Horaires : Les lundis de 9 h 00 à 11 h 45, les mardis de 9 h 00 à 11 h 45 et de 15 H 00 à 17 H 00, les jeudis de 9 h 00 à 11 h 45 et de 15 H 00 à 17 H 00, les vendredis de 9 h 00 à 11 h 45 et les samedis de 9 h 00 à 11 h 45.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique aux horaires précisés ci-dessus sauf les dimanches et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre.

Le dossier d'enquête concernant le PLU et le réseau d'assainissement des eaux pluviales sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7083> Et celui concernant le réseau d'assainissement des eaux usées sera également consultable sur le site de Ploërmel Communauté à l'adresse : <https://www.ploermelcommunaute.bzh>

Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7083>. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-7083@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7083@registre-dematerialise.fr).

Les contributions transmises par courrier seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7083> et donc visibles par tous.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront également être rédigées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles disponible à l'accueil de la mairie aux horaires indiqués ci-dessus ou adressées par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur Gérard PELHÂTE – Commissaire Enquêteur – Mairie de Concoret – 1, Place de l'Audience – 56 430 CONCORET

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de CONCORET pour recueillir les observations et propositions des intéressés les :

**LUNDI 09 FEVRIER 2026, de 10 H à 11H 45**

**JEUDI 19 FEVRIER 2026, de 15 H à 17 H**

**SAMEDI 28 FEVRIER 2026, de 10 H à 11 H 45**

**MARDI 10 MARS 2026, de 15 H à 17 H**

A l'expiration du délai de l'enquête publique, soit le mardi 10 mars 2026, à 17 heures, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur. Dans les huit jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations et propositions du public sera remis à Monsieur le Maire de Concoret et à Monsieur le Président de Ploërmel Communauté. Ces derniers pourront produire leurs observations éventuelles sous un délai de 15 jours.

Le Commissaire Enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et consignera, dans deux documents séparés, ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables ou non, l'un concernant le PLU et le réseau d'assainissement des eaux pluviales, l'autre le réseau d'assainissement des eaux usées. Le Commissaire Enquêteur transmettra à Monsieur le Maire de Concoret et à Monsieur le Président de Ploërmel Communauté, le dossier de l'enquête publique avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, les autorités compétentes pour approuver les projets du plan local d'urbanisme et des études des réseaux d'assainissement eaux pluviales et usées, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport de la commission d'enquête sont le Conseil Municipal de Concoret et le Conseil Communautaire de Ploërmel Communauté chacun en ce qui le concerne.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus en mairie, sur les sites internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7083> ainsi qu'à la disposition du public pendant un an après approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la personne responsable du projet : Monsieur Ronan COIGNARD, Mairie de Concoret - 1 Place de l'Audience – 56 430 CONCORET

Ronan COIGNARD,  
Maire de Concoret